

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE
PROCES VERBAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire le vingt-six mai s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien

Etaient présents : Jean-Sébastien Delaville, Françoise Blanchard, Odile Masselin, Francis Bogaert, Danièle Pearce, Denis Schweitzer, Céline Camus, Moïse Germany, Gilles Frankhauser, Danièle Zwarts, Hervé Delattre, Lionel Vandeputte, Christian Chorieur, Bernard Cambray, Dominique Christien

Etaient absents : Maurice De Koninck a donné pouvoir à Moïse Germany, Martine Mallinjoud a donné pouvoir à Christian Chorieur, Virginie Courtin a donné pouvoir à Françoise Blanchard et Lucile Gilbert a donné pouvoir à Lionel Vandeputte.

Secrétaire de séance : Françoise Blanchard

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du sept avril dernier, le PV est adopté à l'unanimité

Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du dimanche 24 septembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR :IOM2308397J du 30 MARS 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté du 26 mai 2023 de Madame la Préfète fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret 5 titulaires et 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Françoise BLANCHARD.

Le bureau électoral était présidé par M. Jean-Sébastien DELAVILLE

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau est présidé par le Maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseiller municipaux les plus jeunes à savoir :

Messieurs Christian CHORIER et Bernard CAMBRAY pour les plus âgés

Madame Céline CAMUS et Lionel VANDEPUTTE pour les plus jeunes

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- M. Jean-Sébastien DELAVILLE
- Mme Odile MASSELIN.
- M. Maurice DE KONINCK
- Mme. Dominique CHRISTIEN
- M. Denis SCHWEITZER
- Mme Danièle ZWARTS
- M. Hervé DELATTRE
- Mme. Céline CAMUS

Le Maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 19

Mesdames et Messieurs

- M. Jean-Sébastien DELAVILLE
 - Mme Odile MASSELIN.
 - M. Maurice DE KONINCK
 - Mme. Dominique CHRISTIEN
 - M. Denis SCHWEITZER
 - Mme Danièle ZWARTS
 - M. Hervé DELATTRE
 - Mme. Céline CAMUS
- ont obtenus : 19 voix**

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. Jean-Sébastien DELAVILLE
- Mme Odile MASSELIN.
- M. Maurice DE KONINCK
- Mme. Dominique CHRISTIEN
- M. Denis SCHWEITZER

Et suppléants

- Mme Danièle ZWARTS
- M. Hervé DELATTRE
- Mme. Céline CAMUS

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Délibération n° 12-1 Annule et remplace la délibération n°12 demande de subvention pour vidéo protection en date du 7 avril 2023.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 12 du 7 avril 2023

Monsieur BOGAERT en charge du dossier avait pris la parole pour présenter le projet.

Après avoir entendu Monsieur BOGAERT dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité des présents de:

- *retenir la société CITEOS pour un montant de 91 942,30 € HT soit TTC 110330,76 €.*
- *solliciter à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 35%*
- *solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40 %*

Il est rappelé que la commune a signé en 2022 une convention avec le SMOTHD (syndicat du déploiement de la fibre) ayant pour missions notamment de superviser les images issues des caméras, de vérifier le bon fonctionnement du système de vidéo protection.

Et informe que :

La région des Hauts de France subventionne cet investissement à hauteur de 30 % dans la limite de 30000 € toutefois ce dispositif prendra fin au 31 décembre 2023.

La demande doit être déposée au plus tard le 16 juin 2023.

Monsieur le Maire précise que le reste à charge de la commune doit être de 20 % (minimum) du montant subventionnable HT.

Les dossiers étant clos pour 2023, la demande au titre de la DETR sera déposée sur la plateforme dématérialisée pour une subvention en 2024 en fonction des aides déjà allouées.

Conseil Départemental	35 %	32179.80 €
Région Hauts de France	30 % plafonnée à 30000 €	27582.60 €
Préfecture DETR	40 % plafonnée à 20000 €	20000.00 €

Après en avoir de nouveau délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de demander également une aide financière à la région des Hauts de France

Délibération n° 21 : Décision modificative n°1 régularisation sur BP 2023 prévision budgétaires/ chapitre 040 recettes d'ordre d'investissement

Suite à une erreur de report de prévisions budgétaires :

au compte 20041582/chapitre 040 recettes d'ordre d'investissement de 3000 €,

avec le compte 6811 /chapitre 042 dépenses d'ordre de fonctionnement pour 3500 €

il faut prendre une décision modificative pour équilibrer le BP 2023 et ajouter le montant de 500 € en investissement.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
R 28041512		500 €
Total R040 Opération d'ordre entre section		500 €
R 10222 FCTVA	500 €	
Total R10 : Dotation fonds divers réserves	500 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la DM1 à l'unanimité des présents.

Délibération n° 22 : Remboursements de caution/ locations logements

Monsieur le Maire fait part des prochains départs de locataires, une décision modificative doit être prise pour effectuer les remboursements.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 020 dépenses imprévues investissement	1 210 €	
Total D020 dépenses imprévues invest	1 210 €	
D165 dépôts et cautionnements reçus		1 210 €
Total D16 remboursement d'emprunts		1 210 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la DM2 à l'unanimité des présents.

Questions diverses :

Un point est fait sur les projets d'investissements

Aménagement sécuritaire rue Désiré Prévoté (RD 927), notre demande de subvention est en bonne voie auprès du Conseil Départemental (subventionnable à 35%), concernant notre demande à la Préfecture (DETR) le dossier doit passer en commission.

Une aide financière complémentaire sera versée par la Communauté de Communes des Sablons, avec un reste à charge pour la commune de 20 % du montant HT des travaux.

Nous pourrions prévoir un démarrage des travaux en octobre.

Rue de Corbeil Cerf et Clos des Tilleuls, les travaux sont prévus pour juin, nous allons relancer l'Entreprise MEDINGER

Le carrelage de la cantine à la Neuville d'Aumont sera réalisé à partir du lundi 10 juillet

Sur l'ensemble de la commune, les arrêts de bus ont été remis aux normes, des panneaux ont été installés et la signalétique au sol a été refaite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Le Maire,
Jean-Sébastien DELAVILLE

